

1

* CE DOCUMENT N'EST COMMUNICABLE QU'AU SEUL TITULAIRE DU PERMIS DE CONDUIRE. *
* LE FAIT, POUR UN TIERS NON AUTORISE PAR LA LOI, NOTAMMENT UN EMPLOYEUR OU *
* UN ASSUREUR, D'OBTENIR SOIT DIRECTEMENT, SOIT INDIRECTEMENT, COMMUNICATION *
* DE CE DOCUMENT EST UN DELIT PREVU PAR L'ARTICLE L225.8 DU CODE DE LA ROUTE.*

NUMERO DE DOSSIER :
CODE CONFIDENTIEL :
CE NUMERO DE DOSSIER ET CE CODE CONFIDENTIEL PERMETTENT UNE
CONSULTATION DE VOTRE SOLDE DE POINTS VIA INTERNET SUR LE
SITE : WWW.INTERIEUR.GOUV.FR

NOM M : B
PRENOMS : KARIM
NOM USAGE :

Avant le Réglé

NE(E) LE : 27/02/1975 A NIMES (030)
FRANCE

SEXE : MASCULIN

0 point.

ADRESSE :

ETAT DOSSIER : INVALIDE

SOLDE DE POINTS : 0

TITRE NO : 14AD65544 DELIVRE LE 26/02/2014
PAR PREFECTURE DE LA SARTHE SOUS FORME DE PRIMATA

TITRE NO : GA69976 DELIVRE LE 11/05/1995
PAR PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE SOUS FORME DE PRIMATA
DECLARE PERDU LE 28/09/2009 PREFECTURE DU VAUCLUSE

CONDITIONS RESTRICTIVES : NEANT

PERIODES PROBATOIRES : DU 06/02/2014 AU 16/07/2016

SUIVI AAC : NEANT

CATEGORIE : B
ETAT : ANNULEE A COMPTER DU 16/07/2016
DELIVREE PAR EXA LE 06/02/2014
PAR PREFECTURE DE LA SARTHE

CATEGORIE : AM
ETAT : VALIDE
DELIVREE PAR EQU+ LE 06/02/2014
PAR PREFECTURE DE LA SARTHE

01 ***** FIN PERIODE PROBATOIRE ***** 16/07/2016 ***** K = 00

* CE DOCUMENT N'EST COMMUNICABLE QU'AU SEUL TITULAIRE DU PERMIS DE CONDUIRE. *
* LE FAIT, POUR UN TIERS NON AUTORISE PAR LA LOI, NOTAMMENT UN EMPLOYEUR OU *
* UN ASSUREUR, D'OBTENIR SOIT DIRECTEMENT, SOIT INDIRECTEMENT, COMMUNICATION *
* DE CE DOCUMENT EST UN DELIT PREVU PAR L'ARTICLE L225.8 DU CODE DE LA ROUTE.*

PERMIS DE CONDUIRE

CONSULTATION DU NOMBRE DE POINTS DE VOTRE PERMIS DE CONDUIRE

Après s'être réglé

Permis récupéré



Bonjour, M B 1 KARIM

Votre permis de conduire est doté à cet instant de :

Date de naissance : 27/02/1975

2 points

Je souhaite obtenir des informations sur les modalités de reconstitution de mon capital de points (12 points)

Je souhaite en savoir plus sur le dispositif du permis à points

(http://www.interieur.gouv.fr/sections/a_votre_service/vos_demarches/vehicules/permis-conduire-points/faq-permis-points)

AVERTISSEMENTS

1/ Il s'agit du solde de points affectés à votre dossier de permis de conduire **au moment de la visualisation**, sous réserve d'éventuelles autres infractions commises et non encore enregistrées dans le système national des permis de conduire;

2/ Le solde de points qui apparaît ne préjuge pas des éventuelles mesures de restriction du droit de conduire (suspension administrative ou judiciaire du permis de conduire) dont vous pouvez faire l'objet ;

3/ Le solde de points affiché ci-dessous est **exclusivement** destiné au titulaire du permis de conduire correspondant. Le fait, pour un tiers non autorisé par la loi, notamment un employeur ou un assureur, d'obtenir soit directement, soit indirectement communication de cette information est un délit prévu par l'article L.225-8 du code de la route (7 500 euros d'amende).